Châtel Guyon

COMMUNE DE CHATEL-GUYON
(Puy de Dôme)
Canton de CHATEL-GUYON
Arrondissement de RIOM

ARRETE

N°19D15-ARRETE-095-POLICE-04052019.PORTANT SUR STATIONNEMENT POUR DEMENAGEMENT.FROIS JULIA.23 AVENUE ETATS UNIS.8 RUE DOCTEUR LEVADOUX

Monsieur le Maire de Châtel-Guyon ;

Vu l'article L 2212.2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article R 610.5 du Code Pénal ;

Considérant qu'il appartient au Maire de prendre toutes mesures en vue d'assurer la sécurité et la commodité sur les voies publiques ;

Considérant la demande de Madame Julia FROIS et afin de permettre un déménagement ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er
Le stationnement des véhicules sera interdit, le Samedi 4 Mai 2019 à partir de 8 heures jusqu'à 18 heures, devant le N°23 Avenue des Etats Unis sur une distance équivalente à trois emplacements de stationnement matérialisés au sol.

Tout contrevenant à ces dispositions encoure la mise en fourrière immédiate de son véhicule.

ARTICLE 2
Le stationnement des véhicules sera interdit, le Samedi 4 Mai 2019 à partir de 8 heures jusqu'à 18 heures, devant le N°8 Rue du Docteur Levadoux sur une distance équivalente à trois emplacements de stationnement matérialisés au sol.

Tout contrevenant à ces dispositions encoure la mise en fourrière immédiate de son véhicule.

ARTICLE 3
Des panneaux d'interdiction de stationnement réglementaires seront mis en place à la diligence des Services Techniques Municipaux.

ARTICLE 4
Ampliation du présent arrêté sera transmis à Monsieur le Commandant de Police de Riom, à la Police Municipale, aux Services Techniques Municipaux, qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié et affiché.

Fait à CHATEL-GUYON, le 2 avril 2019

MAIRIE DE CHATEL-GUYON 63140 Puy-de-Dôme

Ramon GARCIA
Adjoint au Maire de Châtel-Guyon
En charge de la Sécurité et de la proximité